

**RAPPORTS D'ACTIVITE - ASSEMBLEE GENERALE
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018**

L'Office Municipal des Sports comporte 7 Commissions, il a été créé il y a 41 ans en 1977

Point sur les Commissions : celles-ci se réunissent en moyenne deux fois sur l'année.

COMMISSION HAUT NIVEAU - ECOLE DE SPORT : Président Pierre SECQ

Fidèle à sa mission, au cours de ses réunions, la commission a évoqué le fonctionnement des écoles de sport, la situation des clubs de niveau national, et proposé la répartition des subventions qui leur sont allouées.

A) Ecoles de Sport :

44 écoles répertoriées cette année, et 44 ont répondu avoir des jeunes de moins de 14 ans (8 ont 20 ou moins de 20 inscrits, 10 entre 21 et 50 inscrits, 10 de 51 à 100 inscrits, et 16 à 101 inscrits et plus). Le nombre total de participations à ces écoles est de 3 896 jeunes (plus 45 / an dernier). Les membres de la commission, lors de leurs visites, ont toujours constaté la qualité du travail accompli.

Cette année encore, la subvention de base destinée aux écoles de sport s'élève à 8 847 €, soit 122 € pour les écoles de moins de 20 inscrits, 169 € pour celles de 20 à 49 inscrits, 209 € pour celles de 50 à 99 inscrits, et 256 € pour celles de plus de 100.

Il est à noter également que ces forfaits pourraient être triplés si les propositions de répartition de la subvention « Sport pour tous » faites par la commission des finances sont acceptées au conseil municipal du 1^{er} décembre.

B) Niveau National :

Cette année, 7 clubs repris dans la classification se maintiennent à leur niveau, le plus haut pour certains, et le 8^{ème} (le Tourcoing Handball) monte d'un niveau.

Concernant les athlètes de haut niveau, 14 sont repris sur les listes nationales, (- 1), et 4 sur les listes « espoirs » (-5). Ces athlètes sont issus des clubs de l'UST Athlétisme (5), du Lutteur Club (2), du TLM association (4), de l'ATSA (2), du CTAM (1), des ENT (2) et du Tourcoing Handball (2).

Félicitations à tous ces clubs et athlètes.

La subvention pour le Niveau National est toujours de 169 900 €, soient 157 173 € pour les huit clubs repris dans la grille de classement, et 12 727 € pour les athlètes classés.

Enfin, une « Aide à l'encadrement » de 135 716 €, à destination des clubs de Niveau National fait l'objet d'une proposition de répartition qui doit encore être acceptée en Conseil Municipal.

Le président (je) remercie les membres de la commission pour leur précieuse collaboration, ceux qui ont participé aux visites des Ecoles de sports ; il remercie aussi tout particulièrement les personnels de la direction de la Jeunesse des Sports et des Territoires pour leur disponibilité et leur étroite et toujours aimable collaboration ; et enfin, je remercie les élus municipaux, Monsieur le Maire et son adjoint Président de l'OMS pour l'intérêt qu'ils portent et manifestent toujours au travers des subventions accordées pour les jeunes des écoles de sport et pour les clubs et athlètes de renommée nationale et internationale.

COMMISSION SALLES ET TERRAINS & ETHIQUE SPORTIVE : Président Jean-Louis PATOIR

Les visites des salles et terrains et Ecoles de sports font l'objet de la même fiche de renseignements.

Il y a deux visites par an, la fiche de renseignement fait remonter auprès de la direction de la Jeunesse des Sports et des Territoires les difficultés diverses que rencontrent les clubs, et contrôle l'adéquation entre le nombre de licenciés déclarés en Ecole de Sport et l'attribution des équipements.

Mr. PATOIR est satisfait de la participation des membres inscrits dans sa commission qui ont fait les visites qui leur avaient été attribuées. Il les remercie d'avoir pris le temps de faire ces visites malgré des horaires parfois tardifs.

Pour 60 clubs : 44 Ecoles de Sports ont été visitées ainsi que 23 Salles et Terrains, soit 3 896 enfants.

COMMISSION MEDICO-SPORTIVE : Président Gaëtan PLANTEFEVE

Point sur les vacances médicales 2018, assurées par les docteurs Mauppin, Velut et Wamberghe et un assistant M. Rompteu :

22 vacances pour 8 clubs dont des vacances spécifiques :

68 électrocardiogrammes

52 contrôles urinaires

68 contrôles du souffle

41 visites de non contre-indication.

(4 vacances pour 20 visites spécialisées prévues en novembre)

Nombres et horaires des vacances :

On constate une diminution des vacances, apparemment due à la possibilité de conserver la validité du certificat médical pendant 3 ans, sans statistique faite à ce sujet.

Un des médecins ayant arrêté les visites, il y aura lieu de faire une recherche pour la saison prochaine, qui correspondra à la troisième année de certificat médical pour de nombreux clubs.

Rappel des horaires de vacances :

LUNDI – MARDI – JEUDI / 18H30 -

VENDREDI / 19H

MERCREDI 14H – 17H30 – 18H30 avec la proposition de mettre la première vacation à 14h30.

COMMISSION FINANCES : Président Roger VANDEPEUTTE

Il est de tradition de vous présenter le rapport annuel de notre commission des Finances qui rend compte de ses activités sur la saison sportive 2017/2018 et sa référence : le budget 2018.

La subvention de fonctionnement est l'axe principal de nos travaux. Elle est pour cet exercice de 37 5231 € répondant ainsi à vos premières préoccupations.

Elle est affectée à 59 clubs tourquennois inscrits dans 31 disciplines sportives.

9 389 compétiteurs et dirigeants ont pratiqué leurs activités dans nos installations.

Pour cela, 2 principaux critères sont en place, pondérés par une somme accréditée au nombre de licenciés dans vos clubs, ainsi qu'aux distances parcourues par l'ensemble de vos équipes en championnats et en coupe.

Système particulièrement efficace depuis l'origine de notre O.M.S., répondant parfaitement avec vos fluctuations d'effectifs et de déplacements d'une année sur l'autre. Quoi de plus naturel.

Pour accéder à cette subvention, un dossier parvient aux clubs courant juin, il est traité par les agents de la direction de la Jeunesse des Sports et des Territoires et ensuite examiné par notre commission.

Si le retour dans les délais souhaités et dans une rédaction parfaite de ces dossiers est assuré par un très grand nombre de clubs, certaines associations sont moins performantes provoquant ainsi une charge de travail supplémentaire aux instructeurs.

C'est l'occasion de le souligner tout comme chaque année dans cette A.G.

Accompagnant cette subvention, le remboursement partiel des frais d'arbitrage pour un montant de 22 000 euros est affecté. Nous participons à ces frais pour un tiers.

D'autres lignes de subvention sont du ressort de mes confrères au sein de leurs commissions respectives. Elles concernent le Niveau National, l'Aide à l'encadrement, les Ecoles de sports, l'Animation, la trésorerie de fonctionnement de l'Office.

L'enveloppe "Sports pour tous" de 150 000 € est à mentionner, elle s'inscrit particulièrement dans un contexte social et dans une aide adaptée au plus nombreux et nécessiteux. L'assistance aux non imposables tourquennois par le versement d'aide à la licence est appréciée. Le handicap est également pris en compte par une aide aux licenciés. Les jeunes sportifs jusque 18 ans, la formation ainsi que les écoles de sports sont répertoriés dans cette subvention.

Voilà Mesdames, Messieurs, l'ensemble des aides accordées à vos clubs.

Remarquez que ces subventions ont des destinations différentes et étendues. Elles touchent d'abord l'effectif (synonyme de bonne santé du club), le coté social (l'aide pécuniaire, aux plus défavorisés) les distances parcourues en compétition, la place du club (selon sa position dans la hiérarchie sportive), le handicap, la vie interne par le montage d'événements sportifs

Ces différentes composantes nous interpellent et doivent nous faire réfléchir sur la mutation du monde sportif avec son incidence dans les communes.

Enfin nos remerciements vont au personnel de la direction de la Jeunesse des Sports et des Territoires accompagnés des membres de notre commission.

Félicitations d'avoir su mener par votre présence et par votre travail de cette année dans un contexte d'urgence l'établissement et l'aboutissement de tous ces comptes.

Remerciements à notre municipalité bien évidemment pour le soutien apporté, mais également et surtout à vous Mesdames et Messieurs les représentants d'associations ici présents qui œuvrez en silence chaque jour dans cet esprit sportif pour le bien-être de nos concitoyens.

COMMISSION HANDISPORTIVE : Président, Thierry DEBUCQUOY

Commission récemment constituée. Actuellement en réflexion.

COMMISSION INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE : Président, Tanguy FERAILLE

N'a pas été interpellée cette saison

COMMISSION ANIMATION : Présidente Isabelle COTTEL

Malgré les demandes de proposition de podiums envoyées au club à plusieurs reprises, la commission Animation ne peut que regretter le peu de retours de possibles lauréats. N'y a-t-il plus de champion ou championnes dans notre ville de Tourcoing ? Y a-t-il un problème de communication à revoir ? La question reste posée.

Néanmoins, même si elle a dû se réunir à plusieurs reprises sur ce sujet, nous avons pu finalement après des recherches personnelles, valider les podiums présentés lors de cette soirée. Pour la saison 2019, la Commission souhaiterait mettre en avant le sport au féminin tourquennois. C'est à ce titre que nous vous invitons tout au long de la saison qui va s'écouler, de nous faire parvenir vos propositions d'athlètes, d'équipes ou de bénévoles féminins que vous souhaitez mettre en lumière. A vous de jouer !

Les clubs, affiliés à l'OMS, peuvent durant la saison sportive solliciter la commission Animations pour des patronages pour des compétitions amicales (non inscrites aux calendriers officiels fédéraux) nationales ou internationales organisées sur la commune. 16 demandes ont été étudiées pour 2018. C'est un peu moins que les années précédentes. Aussi, l'enveloppe financière dédiée à cette ligne budgétaire n'étant pas totalement utilisée, la commission a proposé, avec l'accord du Comité Directeur, le rehaussement exceptionnel du barème habituel afin de donner un coup de pouce aux clubs.

De même, sur demande étayée d'un club, une subvention exceptionnelle peut être accordée lors de manifestations sportives organisées dans le cadre d'un anniversaire associatif et ce, à partir du 20^{ième} anniversaire et par décennies à savoir :

20 et 30 ans : 250 €

40 et 50 ans : 500 €

60 ans et plus : 1 000€